Comment améliorer et faire reconnaître la qualité de l'enseignement dans les établissements français à l'étranger, dans un contexte où la concurrence internationale ne ménage pas ses efforts pour capter les familles en recherche d'écoles internationales ?

Avant de commencer, je tiens tout de même à rappeler que, même s'il est vrai que notre enseignement dans les établissements français à l'étranger se trouve confronté à une concurrence de plus en plus rude, il reste encore très performant et compétitif (si on peut se permettre d'utiliser ce genre de formule pour l'enseignement). Sa qualité n'est évidemment plus à prouver, il est reconnu pour ce qu'il est et ce qu'il représente.

Alors oui, nous avons tous, bien entendu, le souci d'améliorer encore cet enseignement et de mieux faire reconnaître sa qualité. Il nous faudra continuer à faire ce que nous savons faire et faisons bien. Mais aussi proposer des pistes de réflexion qui nous permettront, à coup sûr, d'y parvenir. Je n'aurai pas le temps de toutes les développer ici, ni la prétention de vous en faire une liste exhaustive. J'insisterai simplement sur deux d'entre elles, qui nous semblent aujourd'hui essentiels pour répondre à ces nouveaux défis.

Première piste, la formation continue des enseignants. Nous n'avons pas à rougir de la comparaison avec le recrutement opéré dans d'autres établissements hors réseau. Nous devons nous appuyer, au travers de la formation continue, sur ces mêmes enseignants, représentant une ressource de grande qualité dans notre réseau. Il est ainsi capital que les savoirs, les pratiques et les postures pédagogiques soient régulièrement mises à jour. Nous devons trouver les moyens de valoriser cette formation continue, de l'intensifier et de la densifier pour la systématiser encore davantage. Je me permets de vous donner quelques exemples de mises en œuvre concrètes : la poursuite des missions des enseignants formateurs dans les établissements hors PFCP (on peut par ailleurs dénoncer la baisse dans le réseau alors que les besoins sont de plus en plus importants), les formations d'initiatives locales en relation avec les académies partenaires ou encore l'accroissement des échanges entre l'ensemble des enseignants du réseau.

En misant sur la formation de nos enseignants, en leur donnant, par ce biais-là, la possibilité d'accéder à un certain nombre de certifications qui leurs sont aujourd'hui refusées, nous pourrions offrir plus de possibilité à notre enseignement d'être toujours plus performant et innovant d'une part, et de répondre, d'autre part, au besoin d'être ouvert à une diversité plus grande de nos élèves. Sans faire l'inventaire de toutes ces formations et pour n'en citer qu'une, le CAPPEI (certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive). Et sa mise en place ne représente pas un obstacle insurmontable dans la mesure où l'on peut déjà s'appuyer sur ces mêmes académies partenaires auxquelles je faisais référence à l'instant.

Deuxième piste le renforcement de l'attractivité de la France en matière de suivi post-bac et d'enseignement supérieur.

Nous nous devons de mettre en lien la qualité de l'enseignement français à l'étranger avec l'ensemble de la culture de l'excellence de notre école républicaine.

La question de la reconnaissance et de la promotion de l'EFE est indissociable de la question de l'attractivité de la France dans son ensemble (sa place, ses valeurs et sa langue).

Il est alors nécessaire de penser des mises en réseau entre établissements français à l'étranger et des établissements d'enseignement supérieur en France afin de créer un effet d'aspiration .

A ce sujet, la récente politique, en réponse à cette concurrence globalisée, de renchérissement des droits de scolarité pour les étudiants étrangers nous semble tout à fait contre productive. Il est de ce point de vue primordial de proposer des aménagements pour les futurs étudiants issus du réseau de l'EFE.

L'enseignement supérieur dans son ensemble devrait considérer l'EFE comme une chance et inversement l'EFE pourrait se servir de l'enseignement supérieur français comme une véritable ressource et même source d'attractivité.

Dès lors, cela nous pousse à réfléchir en termes de parcours de formation pour remettre dans le champ de vision de l'EFE les possibilités offertes vers le supérieur en France.

Comment articuler la culture et l'histoire du système scolaire français public avec le contexte d'offre et de demande qui est le sien dans ses établissements à l'étranger ?

La pire des erreurs consisterait à adapter aveuglément à notre service public des méthodes et des procédures inspirées du secteur privé. On perdrait l'essence même de ce service public sans jamais vraiment parvenir à devenir autre. Il ne faut pas se laisser tenter par un fonctionnement du privé qui laisserait entendre qu'il est meilleur que le public. Notre modèle éducatif n'est pas à vendre au plus offrant . Il n'est pas non plus question d'en faire un système ou un modèle calqué sur nos concurrents et d'en faire un copier coller de ces derniers en langue française.

On continue donc d'exporter et de transposer notre service public à l'étranger. Cela fonctionne déjà très bien. Rappelons aussi que notre service public est au service du rayonnement de la France et des Français établis hors de France, et qu'il joue pleinement son rôle de diplomatie d'influence.

Nous devons donc nous appuyer sur l'opérateur public et maintenir cette colonne vertébrale. Les EGD sont les garants de la solidité de cet édifice. Nous devons prendre appui sur ces établissements afin qu'ils restent les portes d'entrée d'excellence et les gardiens d'une diversité dans l'accueil de ses élèves.

Les objectifs fixés à l'horizon 2030 sont des objectifs extrêmement ambitieux. L'institution doit s'en trouver renforcer en marquant notre volonté de nous appuyer sur l'AEFE, opérateur public, pour faire davantage et étendre le réseau.

En s'appuyant sur un un pôle dédié à l'accompagnement et au développement du réseau, nous pourrions penser différemment les modalités, en changeant notre positionnement, qui pouvait peut-être paraître jusque là attentiste, et en suscitant notamment les demandes plutôt qu'en les acceptant. Il est fondamental de concevoir ces nouvelles offres en termes de complémentarité (besoins en élèves) et en termes pédagogiques (éducation d'excellence, éducation au jugement critique) pour éviter de faire face à une concurrence stérile. Les EGD et même les établissements conventionnés pourraient être impliqués davantage dans la définition de ces établissements.

Mais évidemment tout cela devra trouver une traduction opérationnelle d'orientation politique au travers des moyens qui seront alloués à l'opérateur public et qui devront être à la hauteur des enjeux.

Comment impliquer les enseignants dans une démarche qualité ? Son évaluation ?

Je distinguerai deux choses. La première, la démarche qualité ne doit pas se concevoir comme une problématique isolée propre aux enseignants, toute la communauté éducative est concernée et ce sont les établissements en tant que collectif qu'il faut engager sur cette voie-là. La 2ème, les enseignants sont déjà impliqués au quotidien dans cette démarche avec le concours des IEN, des IA-IPR, des conseillers pédagogiques ou encore des Personnels de Direction. Nous pouvons évidemment mettre en avant les enseignants tout en leur accordant notre confiance. Et soit dit en passant les réformes incessantes du MEN ne facilitent pas leurs réflexions spécifiques liées à l'EFE.

Comment faire reconnaître les compétences particulières acquises à l'étranger lors du retour en France et nourrir ainsi la qualité de dispositifs spécifiques dans le système scolaire français ?

Pour obtenir cette reconnaissance nous ne pouvons faire l'impasse sur la mise en place presque systématique d'une VAE. Pour la rendre la plus optimale possible , il faut faire apparaître très clairement les missions remplies par les enseignants.

Saisissons donc cette opportunité d'un changement dans la carrière d'un enseignant pour formaliser ces acquis. Et cela est d'autant plus vrai qu'il faudra répondre à un impératif de mobilité renforcée par la nouvelle circulaire. Vous le savez, nous n'y sommes pas opposés par principe, défendant toutes les mobilités, aussi bien géographiques que professionnelles. Le retour en France est trop souvent perçu par les enseignants comme un retour en arrière. A nous de mettre en place les outils pour que cela n'apparaisse pas comme un piège ou tout du moins une impasse.

Avec la mise en place d'une VAE, l'on pourra proposer une aide au retour dans laquelle l'enseignant pourra être mis en situation de partager les compétences acquises, qu'elles soient pédagogiques, linguistiques ou culturelles.

Je l'ai évoqué un peu plus tôt, mais par le biais de la formation continue d'abord puis ensuite par la reconnaissance et la valorisation des acquis d'expérience, il pourrait être proposer l'accès à certaines fonctions (formateurs notamment, animations de stage sur le thème de l'EFE pour les futurs candidats à ce type de mobilité, etc.).

Il ne faut pas perdre de vue, et je terminerai là-dessus pour faire écho à l'ensemble de cette thématique, que les enseignants, comme tous les autres personnels sont des ambassadeurs en puissance de notre réseau. Mettons alors les moyens de valoriser leur parcours.